



SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 177

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre , le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, LEVOYER Thérèse suppléante de BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, LECLERC Marie - Joëlle suppléante de DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HAUVET Rachelle suppléante de FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 21h17), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (jusqu'à 19h45), AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (à

partir de 19h04), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany (à partir de 18h38) suppléant de LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 18h38), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h16), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, BAUDELOT Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, LEBLOND Christian suppléant de PESNELLE Philippe, PIC Anna, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à PIC Anna, HERY Sophie à HEBERT Karine, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine (à partir de 19h45), LEPOITTEVIN Sonia à POIGNANT Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis procuration à VILLETTE Gilbert, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

Excusés :

ASSELIN Etienne, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, LEFAUCONNIER François.

Délibération n° DEL2020_170

OBJET : Attribution auprès d'associations d'un soutien financier exceptionnel au titre du COVID 19

Exposé

La Communauté d'Agglomération attribue des subventions aux associations selon les dispositions suivantes :

- **AXE 1** : Soutien aux événements de grande envergure qui concourent à l'attractivité du territoire
- **AXE 2** : Soutien aux manifestations, aux associations sportives et culturelles ainsi qu'aux démarches individuelles pour renforcer l'image du Cotentin
- **AXE 3** : Accompagner les équipements communautaires et les associations en lien avec l'exercice des compétences
- **AXE 4** : Soutien aux filières en lien avec la stratégie de développement du Cotentin
- **AXE 5** : Soutien auprès des structures institutionnelles

La crise sanitaire a impacté de nombreuses associations dont certaines font l'objet d'un soutien financier de la Communauté d'Agglomération. Le Bureau communautaire, en avril 2020, face à la crise et aux craintes exprimées par les associations ayant des salariés, a acté le principe de trouver les solutions leur garantissant de passer la crise et de pouvoir s'engager dans la poursuite d'un nouvel exercice ou d'une nouvelle saison pour les clubs sportifs.

Les clubs sportifs de haut niveau soutenus, au titre de l'axe 2, par le Cotentin (JSC Manche hand-ball, l'USLG basket-ball, Team Bricquebec cyclisme), ont été mis à l'arrêt pour la deuxième partie de la saison sportive avec un recours au chômage partiel. Ces trois clubs déclarent des pertes financières importantes mais dont les montants sont aujourd'hui difficilement vérifiables en l'absence des comptes définitives.

Il est donc proposé d'apporter un soutien financier correspondant à une bonification de 25 % de l'aide accordée en 2020. Lors de l'instruction des demandes pour l'année 2021, il sera fait un état de la situation financière et de l'impact du COVID sur les comptes de ces associations. Selon les résultats constatés, une correction des montants accordés pourra être réalisée.

Montants proposés

Association	Subventions 2020	Pertes déclarées	Autres Aides	Proposition
JSC	30 000 €	2019/2020 : 28 944€ 2020/2021 : 136 848€	Dép.50 : 4 500€ CP 12/10 CEC : instruction en cours	7 500 €
USLG	20 000 €	88 000 €	Dép.50 : 5 000€ CEC : 10 000€	5 000 €
TEAM BRICQUEBEC	30 000 €	29 550 €	Dép.50 : 4 500 € Ministère JS : 5 000€ en cours Région : 10 000€ en cours	7 500 €

La Communauté d'Agglomération a fait l'objet de demandes nouvelles dont certaines peuvent être rattachées à l'un des 5 axes d'intervention arrêtés par le conseil communautaire.

Il s'agit de l'Association Sportive Cherbourg Football qui a demandé un soutien financier au titre de l'axe 2 concernant l'obtention d'une aide exceptionnelle pour permettre son maintien en national. En effet, la situation financière du club a été détériorée par la crise du COVID-19. Cette crise a eu un impact sur les recettes liées aux matches et aux manifestations de fin de saison et à une diminution du mécénat.

Aussi, pour permettre au club de ne pas être rétrogradé pour raison financière, celui-ci a sollicité une aide exceptionnelle de 20 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération. Il est précisé que le club de football de Cherbourg est le seul à évoluer à ce niveau dans le Cotentin.

Le Conseil départemental et la ville de Cherbourg-en-Cotentin ont accordé respectivement 5 000 € et 20 000 € au club dans le cadre du COVID-19.

La Communauté d'Agglomération a également été sollicitée par des associations liées à des équipements communautaires au titre de l'axe 3. Il s'agit des trois associations golifiques et du Foyer Socio-Culturel de Saint Sauveur le Vicomte.

Concernant les golfs, deux sont la propriété exclusive de la Communauté d'Agglomération (Côte des Isles et Cherbourg). Concernant le troisième situé à Fontenay, l'ex Communauté de Communes de la Région de Montebourg a signé un bail emphytéotique avec la SCI propriétaire des terrains pour y réaliser les travaux d'extension pour le passage à 18 trous et a loué cette extension à l'association sportive du golf. Le montant du loyer perçu auprès de l'association correspond au remboursement de l'annuité pour l'emprunt contracté pour les travaux.

Les trois associations déclarent un déficit de l'ordre de 30 000 €. Il est proposé d'accorder un soutien exceptionnel de 3 000 € représentant 10 % de la perte moyenne déclarée mais de conditionner le versement à ces associations à la confirmation, à l'examen de leur compte définitif de résultat 2020, d'un déficit d'exploitation en lien avec la crise COVID-19.

Montants proposés

	Pertes déclarées	Autres aides demandées	Proposition
Golf CEC	28 625 €	Dep 4 875€	3 000 €
Golf Côte des Isles	30 000 €	Dep 5 000 €	3 000 €
Golf Fontenay	37 000 €	Exonération loyer 5 843 € par la CA	3 000 €

Concernant le Foyer Socio-culturel de Saint Sauveur le Vicomte, celui-ci dispose de plusieurs sections dont l'une consacrée à la natation. L'association déclare un déficit cumulé lié au COVID de 24 002 € dont 12 580 € pour la section piscine. Cette situation s'inscrit dans la continuité d'une année 2019 difficile en raison de la fermeture pour travaux du bassin d'apprentissage de la Vallée de l'Ouve.

Il est donc proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 5 000 € pour soutenir cette association qui participe à l'animation de cet équipement communautaire et de conditionner le versement à ces associations à la confirmation, à l'examen de leur compte de résultat définitif 2020, d'un déficit d'exploitation pour la section piscine.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 152 - Contre : 3 - Abstentions : 29- Madame Nicole BELLIOT-DELACOUR et Monsieur Jean-François LAMOTTE ne prennent pas part au vote) pour :

- **Attribuer et autoriser** le paiement des subventions exceptionnelles suivantes :
 - o JJS Cherbourg Handball : 7 500 €
 - o US La Glacerie Basket Féminin : 5 000 €
 - o Team Bricquebec en Cotentin : 7 500 €
 - o AS Cherbourg Football : 20 000 €
 - o Association Sportive du Golf de Cherbourg : 3 000 €
 - o Association Sportive du Golf de la Côte des Isles : 3 000 €
 - o Association Sportive du Golf de la Presqu'île : 3 000 €
 - o Foyer Socio-culturel de Saint Sauveur le Vicomte : 5 000 €

- **Dire que** la Communauté d'Agglomération tiendra compte de la situation financière des associations sportives de la JJS Cherbourg Handball, de l'US La Glacerie Basket Féminin et de la Team Bricquebec à l'examen de leur compte de résultat 2020 pour l'instruction des demandes de subventions qui seront déposées en 2021,

- **Dire que** le versement des fonds à l'Association Sportive de Cherbourg Football, aux trois associations sportives des golfs et au foyer socio-culturel sera conditionné au constat d'un déficit d'exploitation en lien avec la crise COVID-19 dans les comptes définitifs de résultat 2020,

- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE